



Réf. Farde e-Assemblées : 2382040

N° OJ : 35

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/02/2021

Objet : Mise à jour du règlement d'appel à projet annuel pour l'égalité des chances.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant que, dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG ;

Considérant qu'un appel à projet est dans ce cadre publié annuellement dans le courant du mois de janvier comprenant un règlement et un formulaire type pour cadrer l'appel ;

Considérant qu'il est apparu utile de remettre à jour ces règlement et formulaire d'appel à projet afin d'y inclure :
- la possibilité de soumettre le dossier de candidature et le dossier de liquidation du subside exclusivement sous format digitale;
- plus de transparence quant à la méthodologie appliquée pour l'évaluation des projets.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : adopter la nouvelle version du règlement et du formulaire d'appel à projet annuel pour l'égalité des chances.

Annexes :

[Règlement appel à projet égalité des chances 2021_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Formulaire d'appel à projet_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)